



CÉLIGNY

Législature 2025-2030
Délibération
Séance du 4.11.2025

Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de 2'700'000 F pour la rénovation de la mairie, l'installation d'un ascenseur et l'aménagement des combles.

Vu l'exposé des motifs du crédit d'étude,
vu l'exposé des motifs du crédit de réalisation,
vu le devis établi par le bureau d'architecture Scale, le 15 septembre 2025,
vu le préavis de la Commission des bâtiments du 9 octobre 2025,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 11 oui, soit à l'unanimité des membres présents

1. De réaliser les travaux de rénovation de la mairie.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 2'700'000 F destiné à cette rénovation.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de 2'700'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2027.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 2'700'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.